

SOUS-PRÉFECTURE DE CAMBRAI

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CAMBRAI



**Enquête publique unique concernant le projet, présenté par la Communauté d'Agglomération de Cambrai,
relatif à la réalisation du centre historique et d'interprétation de la Bataille de Cambrai
et du Tank de Flesquières**

portant sur :

- l'utilité publique de l'opération projetée
- la mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Cambrésis
- la situation parcellaire, en vue de la cessibilité du terrain nécessaire à la réalisation du projet
- la révision de la carte communale de Flesquières

LE PUBLIC EST INFORMÉ QU'EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CODE DE L'URBANISME. ET DU CODE DE L'EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE, UN ARRÊTÉ PRÉFECTORAL EN DATE DU 15 DÉCEMBRE 2015 SOUMET AUX FORMALITÉS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE, LE PROJET PRÉSENTÉ PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CAMBRAI, RELATIF A LA RÉALISATION DU CENTRE HISTORIQUE ET D'INTERPRÉTATION DE LA BATAILLE DE CAMBRAI ET DU TANK DE FLESQUIÈRES, SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE FLESQUIÈRES.

LE PROJET CI-DESSUS ÉNONCÉ A POUR OBJET LA PRÉSENTATION DE LA BATAILLE DE CAMBRAI AYANT EU LIEU LORS DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE, AVEC LA VALORISATION DU TANK DE FLESQUIÈRES À TRAVERS LE RÉCIT DE SON HISTOIRE ET CELLE DE SON ÉQUIPAGE. SES CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES CONSISTENT EN LA CRÉATION D'UN BÂTIMENT D'UNE SURFACE D'ENVIRON 625 M², COMPORTANT L'AMÉNAGEMENT D'ESPACES INTÉRIEURS A USAGE D'INTERPRÉTATION, MUSÉOGRAPHIE ET ACCUEIL, ET AYANT POUR LOCALISATION UN TERRAIN SITUÉ A PROXIMITÉ IMMÉDIATE DU CIMETIÈRE MILITAIRE (FLESQUIÈRES HILL BRITISH CEMETERY) ET PERMETTANT UNE LIAISON AUX CHEMINS ET ITINÉRAIRES LOCAUX DE MÉMOIRE. LE RESTE DE LA SURFACE DU TERRAIN D'EMPRISE EST DÉVOLU A DES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS POUR L'ACCUEIL DU PUBLIC (PARKING ET CHEMIN D'ACCÈS) ET A DES ESPACES VERTS.

CETTE ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE SE DÉROULERA EN MAIRIE DE FLESQUIÈRES PENDANT 33 JOURS CONSECUTIFS, DU 18 JANVIER 2016 AU 19 FÉVRIER 2016 INCLUS, AUX JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DES BUREAUX AU PUBLIC, CI-APRES INDIQUÉS :

LUNDI de 14h00 à 18h00	MERCREDI de 14h00 à 17h30	VENDREDI de 14h00 à 18h00
------------------------	---------------------------	---------------------------

PENDANT LA PÉRIODE SUSVISÉE, LE PUBLIC POURRA PRENDRE CONNAISSANCE DES PIÈCES DU DOSSIER ÉLABORÉ SUR LE PROJET. COMPRENANT LES INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES AFFÉRENTES, ET FORMULER SES OBSERVATIONS, PROPOSITIONS ET CONTRE-PROPOSITIONS SUR LE REGISTRE D'ENQUÊTE DÉPOSÉ EN MAIRIE DE FLESQUIÈRES.

LES OBSERVATIONS POURRONT ÊTRE ÉGALEMENT ADRESSÉES PAR ÉCRIT A L'ATTENTION DE MONSIEUR LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SIÉGEANT EN MAIRIE DE FLESQUIÈRES POUR ÊTRE ANNEXÉES AU REGISTRE D'ENQUÊTE.

MONSIEUR FRANCIS MANNESSIER, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'INSPECTION ACADÉMIQUE, RETRAITÉ, EST DÉSIGNÉ EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR TITULAIRE, ET MONSIEUR JEAN-CLAUDE PLICHARD, INGÉNIEUR DIVISIONNAIRE DES TPE, RETRAITÉ, COMME SUPPLÉANT, PAR UNE ORDONNANCE DU PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE EN DATE DU 9 DÉCEMBRE 2015 ET PAR L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL EN DATE DU 15 DÉCEMBRE 2015. IL RECEVRA LES OBSERVATIONS DU PUBLIC EN MAIRIE DE FLESQUIÈRES :

- LE 18 JANVIER 2016 DE 14 HEURES A 18 HEURES,
- LE 27 JANVIER 2016 DE 14 HEURES A 17 HEURES 30,
- LE 6 FÉVRIER 2016 DE 09 HEURES A 12 HEURES
- LE 19 FÉVRIER 2016 DE 14 HEURES A 18 HEURES

TOUTES INFORMATIONS TECHNIQUES RELATIVES AU PROJET POURRONT ETRE DEMANDÉES AUPRES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CAMBRAI [14 RUE NEUVE, B.P. 375, 59407 CAMBRAI CEDEX – Tél : 03.27.72.40.00], EN CONTACTANT :

- MADAME FLORENCE ALBARET, DIRECTRICE DES AFFAIRES CULTURELLES (SECRETARIAT : 03.27.82.93.89 , E.Mail : patrimoine@media-cambrai.com)
- MONSIEUR JEAN-PASCAL LEROUGE, VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT, DU TOURISME ET DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

LE PUBLIC POURRA ÉGALEMENT CONSULTER TOUTE INFORMATION RELATIVE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CAMBRAI, A L'ADRESSE SUIVANTE : <http://www.agglo-cambrai.fr/>

L'AVIS D'ENQUÊTE SERA PUBLIÉ SUR LE SITE INTERNET DE LA PRÉFECTURE DU NORD A L'ADRESSE SUIVANTE : <http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Information-et-participation-du-public/Declarations-d-utilite-publique>

EN OUTRE, LA PRÉSENTE INSERTION EST FAITE EN VUE DE LA PUBLICATION DES ARTICLES L 311-1, L. 311-2 ET L. 311-3 DU CODE DE L'EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE, DONT LES DISPOSITIONS SONT REPRISES CI-DESSOUS :
« EN VUE DE LA FIXATION DES INDEMNITÉS, L'EXPROPRIANT NOTIFIE AUX PROPRIÉTAIRES ET USUFRUITIERS INTÉRESSÉS, SOIT L'AVIS DE L'OUVERTURE DE L'ENQUÊTE, SOIT L'ACTE DÉCLARANT L'UTILITÉ PUBLIQUE, SOIT L'ARRÊTÉ DE CESSIBILITÉ, SOIT L'ORDONNANCE D'EXPROPRIATION . LE PROPRIÉTAIRE ET L'USUFRUITIER SONT TENUS D'APPELER ET DE FAIRE CONNAÎTRE A L'EXPROPRIANT, LES FERMIERS, LOCATAIRES, CEUX QUI ONT DROITS D'EMPHYTÉOSE, D'HABITATION OU D'USAGE ET CEUX QUI PEUVENT RÉCLAMER DES SERVITUDES. LES AUTRES INTÉRESSÉS SONT MIS EN DEMEURE DE FAIRE VALOIR LEURS DROITS PAR PUBLICITÉ COLLECTIVE ET TENUS DE SE FAIRE CONNAÎTRE A L'EXPROPRIANT, A DÉFAUT DE QUOI ILS SERONT DÉCHUS DE TOUS DROITS A L'INDEMNITÉ».

A L'EXPIRATION DU DÉLAI D'ENQUÊTE PUBLIQUE, LE COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR ÉTABLIRA SON RAPPORT ET SES CONCLUSIONS MOTIVÉES.

LE PUBLIC POURRA CONSULTER CES DOCUMENTS DÉPOSÉS PENDANT UN AN A COMPTEUR DE LA DATE DE CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE, EN MAIRIE DE FLESQUIÈRES, A LA SOUS-PRÉFECTURE DE CAMBRAI AINSI QU'A LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CAMBRAI. IL POURRA AUSSI EN PRENDRE CONNAISSANCE SUR LE SITE INTERNET DE LA PRÉFECTURE DU NORD, ET CELUI DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CAMBRAI.

A L'ISSUE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE, UNE DÉCLARATION DE PROJET SERA PRONONCÉE PAR L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CAMBRAI SUR L'INTÉRÊT GÉNÉRAL DE L'OPÉRATION PROJETÉE. UN AVIS SERA PAR AILLEURS ÉMIS PAR LE SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU CAMBRÉSIS SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU SCoT DU CAMBRÉSIS.

AU TERME DE LA PROCÉDURE, M. LE SOUS-PRÉFET DE CAMBRAI STATUERA SUR LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE DU PROJET, EMPORTANT LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU SCoT DU CAMBRÉSIS, ET SUR LA CESSIBILITÉ DU TERRAIN NÉCESSAIRE A LA RÉALISATION DU PROJET. L'APPROBATION DE LA RÉVISION DE LA CARTE COMMUNALE SERA DÉCIDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLESQUIÈRES ET PAR ARRÊTÉ DE M. LE PRÉFET DU NORD, SELON LES MODALITÉS DÉFINIES AUX ARTICLES L. 124-2 et R. 124-7 DU CODE DE L'URBANISME.

CAMBRAI, LE 16 DEC. 2015

LE SOUS-PREFET DE CAMBRAI



THIERRY HEGAY